CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E55851** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2027**

ÉDITÉ LE 08/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/10/1982

Raison sociale : PEINTURE REVETEMENTS CORNOUAILLE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/09/2002

Capital : 266 000

111 ROUTE DE BREST
29000 QUIMPER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 325 907 483 RCS

Siret : 325 907 483 00037

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5023160

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247001/001 507120/46

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247001/001 507120/46

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/09/2026

Téléphone : 02 98 95 72 73 **Fax :** 02 98 95 27 84

Portable : 06 42 41 70 32

Responsabilité légale :
PINART OLIVIER PRÉSIDENT / DO FUNDO ISABELLE DIRECTRICE GENERALE

Site Internet : http://www.p-r-c.fr

E-mail : contact@p-r-c.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 413 884 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	21	09/11/2023
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	1	17/09/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/10/2026 09:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.